

INFORMATION PRESSE

Profils de baignade en eau douce :

l'agence de l'eau Loire-Bretagne publie des cahiers des charges types

Afin d'aider les collectivités à réaliser les profils de baignade prévus par la nouvelle directive européenne relative aux eaux de baignade, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met à disposition des cahiers des charges types.

La nouvelle directive relative à la qualité des eaux de baignade fait évoluer les règles de classement des baignades. Elle introduit des principes de gestion préventive des risques de pollution et des principes d'information des usagers. Elle impose aux collectivités responsables de sites de baignade la réalisation de « profils de baignade » avant février 2011. Pour faciliter ce travail, l'agence de l'eau a conduit une étude de définition de cahiers des charges types.

- ▶ En décembre 2009, l'agence de l'eau a publié trois cahiers des charges pour la réalisation des profils de baignade *sur le littoral*.
- ▶ Aujourd'hui, elle met à disposition trois nouveaux cahiers des charges adaptés aux baignades *en eau douce*.

Ce travail, confié au bureau d'études Safege, a été encadré par un comité de suivi qui a associé des services des Agences régionales de Santé et des exploitants des sites de baignade. Un questionnaire permet aux collectivités de déterminer quel cahier des charges utiliser :

- le premier, à utiliser lorsque le risque de pollution des eaux de baignade n'est pas avéré,
- le deuxième, à utiliser lorsque le risque de pollution est avéré ou qu'il existe de bonnes raisons de le suspecter,
- le troisième, lorsque le profil est plus complexe à établir parce que le risque de pollution des eaux de baignade est avéré et que les causes en sont insuffisamment connues.

Questionnaire et cahiers des charges sont téléchargeables sur www.eau-loire-bretagne.fr rubrique collectivités, guides et études. Parallèlement, l'agence de l'eau subventionne à 50 % la réalisation de ces profils pour toutes les baignades classées en qualité « suffisante » et « insuffisante ».

Qu'est-ce qu'un profil de baignade ?

Un profil de baignade doit permettre à la personne responsable du site de disposer des éléments de compréhension des sources éventuelles de contamination bactériologique des eaux. Il comporte une description physique de la baignade et il recense toutes les sources de contamination qui pourront éventuellement conduire la collectivité à fermer temporairement la baignade ou à prendre des mesures de protection sanitaire des usagers. Un profil peut ainsi conduire à l'établissement d'un plan d'actions pour préserver ou reconquérir la qualité des eaux de la baignade.

Pour les collectivités, c'est l'occasion de revisiter en détail les activités et le fonctionnement des infrastructures d'assainissement urbaines et rurales environnant le site de baignade et les cours d'eau voisins. Les profils devront être mis à jour tous les deux, trois ou quatre ans selon la qualité des baignades.

Contact presse : Paule OPERIOL, paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr

Contact technique : Bertrand Ollagnon, bertrand.ollagnon@eau-loire-bretagne.fr

Etablissement public du ministère chargé du développement durable, l'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte aux élus et aux usagers de l'eau du bassin,

- une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau,
- et les moyens financiers pour mieux gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

Le bassin Loire-Bretagne, des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, représente 155 000 km², soit 28% du territoire national métropolitain. Il intéresse 10 régions, 36 départements en tout ou partie, 7 368 communes et près de 12 millions d'habitants.